

Image not found or type unknown



Droit à un titre de séjour.

Par **animsay**, le **21/12/2009** à **11:47**

Bonjour,rnrnVoilà, j'ai une cousin qui a travaillé en france depuis plus de 30 ans il a fait son service militaire en france. Il est décédé sa va faire presque 1 ans. Il était marié en algérie et a deux enfants qui sont en bas age. rnrnJe voudrais savoir si son épouse peut venir résider en france avec ses deux enfants car son titre de séjour est toujours valide et il perçoit sa retraite en france. rnrnpouvez vous me dire vers quel organisme ou personne pour m'aider. Car son épouse à un droit de visa de 6 mois.rnrnMerci de m'aider.